

L'aéroport, la multinationale et les « zadistes ». Identification et conflictualité des acteurs de l'espace public sociétal

The airport, the firm and the « zadistes ». Identification and confliction of the actors of the public sphere

El aeropuerto, la multinacional y los « zadistes ». Identificación y conflictividad de los actores del espacio público

Article inédit, mis en ligne le 31 octobre 2018.

Gérald Lachaud

Gérald Lachaud est enseignant-chercheur à l'Université Jean-Moulin Lyon 3, membre d'ELICO Lyon 3. Ses travaux portent sur la thématique de la responsabilité sociétale des entreprises ainsi que sur la communication numérique. Ils s'inscrivent dans une triple perspective : sémiotique, communicationnelle et organisationnelle.

gerald.lachaud@univ-lyon3.fr

Plan de l'article

Introduction

Méthodologie et élaboration du corpus

Un discours sur l'intérêt général, entre controverse argumentaire et conciliation énonciative ?

Une affirmation du dissensus fondée sur une lecture négociée du discours d'intérêt général ?

La radicalité au risque de la stigmatisation des personnes ?

Conclusion

Références bibliographiques

Résumé

À l'appui d'un corpus de pages web, cet article étudie comment les protagonistes d'une controverse publique nomment leurs adversaires. Il montre que le discours institutionnel, empreint des notions d'intérêt général et de respect des procédures de consultation de l'opinion publique, s'appuie sur un effacement nominatif des contradicteurs. Il souligne, à l'inverse, que le discours d'opposition, tenu par des acteurs insérés et représentés dans l'espace public politique et médiatique, maintient une désignation relative de l'interlocuteur et repose sur un clivage énonciatif. Enfin, il met en évidence, de la part des tenants d'une position plus radicale, la volonté de désigner nommément les personnes, morales ou physiques, à combattre.

Mots clés

Communication, discours, entreprise, environnement, espace public

Abstract

In support of a corpus of Web pages, this article studies how the protagonists of a public controversy name their opponents. He shows that the institutional speech, marked with notions of general interest and respect for the procedures of consultation of the public opinion, leans on a name specific erasure of the opponents. He underlines, on the contrary, that the speech of opposition, held by actors inserted and represented in the political and media public place, maintains a relative name of the interlocutor and rests on an enunciative cleavage. Finally, he highlights, on behalf of the upholders of a more radical position, a will to indicate in particular the people, the morality or the physical appearances to be fought.

Keywords

Communication, firm, public sphere, controversy

Resumen

Con el apoyo de un corpus de páginas web, este artículo estudia cómo los protagonistas de una controversia pública nombran a sus adversarios. Muestra que el discurso institucional, impregnado nociones de interés general y de respeto de los procedimientos de consulta de la opinión pública, se apoya en una borradura nominativa de los contradictores. Subraya, a la inversa, que el discurso de oposición, tenido por actores insertados y representados en el espacio público político y popular, mantiene un nombramiento relativo del interlocutor y repone en un cruce enunciativo. Por fin, pone en evidencia, por parte de los poseedores de una posición más radical, la voluntad de designar señaladamente a las personas, morales o físicas a combatir.

Palabras clave

Comunicación, empresa, discurso, espacio publico

Introduction

Nombreuses sont les entreprises qui soulignent, dans leurs campagnes de communication institutionnelle ou de communication publicitaire, leur contribution au développement durable ou leur responsabilité à l'égard de l'environnement. Tout aussi nombreuses sont les associations militantes qui ne voient dans ces actions qu'une simple opération de *greenwashing*. Les entreprises chercheraient ainsi à « verdir » leur discours ou leur image pour mieux dissimuler des pratiques critiquables en matière de biodiversité, de changement climatique, de pollution ou de gaspillage des ressources naturelles (Cordelier, Breduillieard, 2010). Les citoyennes et les citoyens ne seraient d'ailleurs pas dupes de ce décalage ; les enquêtes publiées régulièrement par différents instituts de sondage en attestent. Au point qu'entre l'environnement et la communication des entreprises, la rupture serait définitive et ontologique (Libaert, 2010).

Le débat est particulièrement vif et crucial en ce qui concerne l'aménagement du territoire. En effet, rares sont les équipements structurants, tels que les autoroutes, les lignes ferroviaires ou les aéroports, qui ne recèlent pas un potentiel de mobilisation locale et de contestation globale (Ollitrault, 2008). Depuis les premières revendications écologistes des années 1970 (Vrignon, 2017),

la confrontation d'acteurs issus des mondes associatif, politique, économique et scientifique paraît ne devoir déboucher sur aucun consensus réel et pérenne.

Ainsi, avec la santé (Barbot, 2002 ; De Oliveira, 2014), l'environnement est l'enjeu sociétal qui a sans doute le plus poussé les pouvoirs publics à instituer de nouveaux dispositifs de décision, d'information et de communication, moins technocratiques et plus ouverts à une participation formelle des citoyennes et des citoyens (Leroy, Surraud, 2014).

Cependant, la persistance de situations de blocage et d'affrontement, parfois dramatiques, poussent les analystes à interroger l'effectivité réelle d'un espace public central fondé sur la prédominance des assemblées représentatives et des médias de masse (Habermas, 1997). Élargi et diversifié (Miège, 2010), mais aussi ségréatif pour de nombreuses minorités (Fraser, 2001), fragmenté et parcellisé (François, Neveu, 1999), concurrencé par autant d'arènes de la décision (Jobert, 1995) que de forum de discussion (Rouquette, 2016), l'espace public central n'assurerait plus sa fonction essentielle de médiation entre la société civile et l'État. L'obtention du consentement (Dobry, 2009) n'en serait désormais que plus difficile, entraînant une crise de la décision politique (Bouvier, 2007).

Dès lors, « l'impératif délibératif » (Blondiaux, Sintomer, 2002) n'aurait pour seul horizon d'attente que le dilemme entre « domestication et ensauvagement » de la revendication sociale (Neveu, 2011). Aux pratiques langagières d'« atténuation de la conflictualité » (Krieg-Planque, 2010) et de « lissage » du discours institutionnel (Oger, Ollivier-Yaniv, 2006), corollaires de l'instrumentation de l'action publique (Lascoumes, Le Galès, 2005), répondraient une montée en puissance des violences verbales (Fracchiolla *et al*, 2013) ou des pratiques de désobéissance civile (Hayes, Ollitrault, 2012), caractéristiques d'un mode d'expérience, de socialisation et de communication spécifique de l'« espace public oppositionnel » (Negt, 2007).

Dans ces conditions, nous souhaitons interroger la place et la présence de l'altérité dans le discours des protagonistes d'un débat environnemental. Comment sont définis, nommés, interpellés les adversaires d'une thèse défendue par un camp ? Quels sont les procédés de qualification ou de disqualification *intuitu personæ* utilisés dans un débat « médiaté » (Lamizet, 1989) ?

Notre étude porte sur le projet de construction de l'Aéroport du Grand Ouest (AGO), situé dans la Zone d'Aménagement Différé (Zad) de Notre-Dame des Landes (NDL), en remplacement de l'aéroport de Nantes Atlantique. Initié dans les années 1960, le projet tombe ensuite en désuétude. Il est relancé à l'initiative de Jean-Marc Ayrault, à l'époque maire de Nantes. Conforté en 2003 par l'avis de la CNDP, puis par une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) en 2008, le dossier aboutit à la signature par l'État d'une concession de cinquante-cinq ans à l'entreprise Vinci. Mais les décisions administratives et judiciaires n'emportent pas la conviction de toutes et de tous. Populations des communes concernées, exploitantes et exploitants agricoles, représentantes et élus politiques, scientifiques se mobilisent et organisent plusieurs manifestations. Des militantes et militants d'obédiences diverses (altermondialiste, écologiste, libertaire...) viennent les soutenir à différentes reprises. L'occupation définitive de la Zad est décidée en 2009. Une opération d'évacuation *manu militari* se solde par un échec en 2012. Les autorités décident de geler le chantier jusqu'à épuisement des recours. Les conclusions de la Commission du dialogue, nommée en 2012, ainsi que les résultats de la consultation locale, organisée en 2016, confirment la construction de l'AGO, sans pour autant entraîner une quelconque évolution de la situation sur la Zad. En 2017, la publication du rapport de la mission de médiation conduit à l'annonce, par le Premier ministre, de l'abandon du projet de transfert de l'aéroport de Nantes.

Tout au long de la controverse, les deux camps antagonistes n'ont cessé de développer deux points de vue irréconciliables, sur des enjeux aussi fondamentaux que l'environnement, l'économie ou la politique. Un seul aura su les réunir : la nécessité de définir son adversaire pour mieux réfuter ses arguments.

Nous verrons ainsi, que les porteurs institutionnels du projet de NDL placent leur initiative sous le sceau de la rationalité des études techniques, des analyses économiques et des procédures légales. Certaines objections pourront donc être prises en compte après audition et consultation des opposants. Ces derniers resteront toutefois relégués dans l'anonymat. À l'inverse, les opposants qui souhaitent placer leur combat sur un plan juridique n'hésitent pas à identifier, nommer et qualifier le principal bénéficiaire du projet de construction : Vinci. De leur côté, les adversaires les plus radicaux intensifient l'identification et la désignation de cette entreprise, au point d'en appeler parfois à des actions ciblées sur les personnes qui la représentent et la symbolisent.

Méthodologie et élaboration du corpus

Notre terrain d'investigation est composé de quinze sites web appartenant aux promoteurs du projet (Syndicat Mixte Aéroportuaire, Des Ailes pour l'ouest, sites de la société Vinci), aux opposants (« zadistes », Europe Écologie Les Verts, Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport, Atelier Citoyen, Naturalistes en lutte, France Nature Environnement...) auxquels s'ajoute le site de la CNDP.

Ces sites ont été investigués, au cours du mois de mars 2017, à partir d'une série de mots clefs en rapport avec les principaux protagonistes emblématiques engagés dans la controverse : Zad, zadiste, opposant, concessionnaire, association, Vinci... Lorsque nécessaire (absence de moteur de recherche), il a été procédé à une navigation raisonnée dans l'arborescence du site. Notre approche privilégie les « écrits d'écran » (Souchier, 1996) issus d'un travail éditorial spécifique au web. Nous avons donc exclu de notre corpus les documents téléchargeables au format pdf, de type communiqué de presse ou rapports officiels qui relèvent, selon nous, de logiques énonciatives et sémiotiques différentes, puisqu'ils ne sont pas destinés, en premier lieu, à l'ensemble des internautes et n'exploitent pas toutes les virtualités sémiotiques et pragmatiques de la communication numérique.

L'analyse des pages-écrans retenues repose sur une double approche qualitative, à la fois sémiolinguistique (Charaudeau, 1995) et narratologique (Lits, 2008). Trois dimensions ont été retenues pour mettre en évidence l'identité assumée par les protagonistes et celles qu'ils attribuent à leurs adversaires. La dimension statutaire porte sur le statut officiel des acteurs (association, parti politique, entreprise, collectivité territoriale...). La dimension identitaire répertorie les qualifications axiologiques associées aux acteurs désignés. La dimension discursive étudie la nature rhétorique et argumentaire des propos destinés aux acteurs nommés (démonstration, invective, explication...).

L'examen du corpus ainsi réalisé objective plusieurs tendances informationnelles et communicationnelles. Trois sites web nous paraissent représentatifs de ces tendances. Nous les avons donc privilégiés dans la suite de nos propos.

Un discours sur l'intérêt général entre controverse argumentaire et conciliation énonciative ?

Les arguments en faveur de la construction de l'Aéroport du Grand Ouest (AGO) reposent sur un double constat. Le premier dresse un bilan de la situation actuelle. Les contraintes d'exploitation et les contraintes environnementales rendent obsolète, et même dangereux, le maintien de l'implantation de l'aéroport de Nantes Atlantique. Le second part d'une analyse prospective. L'essor du trafic aérien et le développement économique du territoire rendent impossible le *statu quo* actuel et imposent *de facto* le choix d'un nouveau site.

Ces arguments sont développés dans dix rubriques regroupées dans un onglet nommé « Les raisons du transfert », accessible dès la page d'accueil du site web du Syndicat Mixte Aéroportuaire (SMA). De son côté, le site web de l'association « Des ailes pour l'ouest » propose un onglet intitulé « Les

données pour comprendre » qui rassemble douze rubriques. Dans les deux cas, le contenu détaillé des rubriques peut varier de quelques dizaines à plusieurs centaines de lignes de textes, accompagnées parfois de photos, de séquences vidéo ou d'infographies. Les thématiques développées dans les deux onglets sont très proches. Elles mettent en exergue la prise en compte des enjeux environnementaux, les avantages attendus pour l'ensemble de la collectivité, le souci de préserver les deniers publics, l'intérêt porté aux préoccupations des agriculteurs, le respect des procédures légales, l'irréfragabilité du projet pour des raisons économiques ou techniques.

Cependant, le site de l'association « Des ailes pour l'ouest » privilégie un vocabulaire moins technocratique. Ainsi, une des rubriques consacrées à l'environnement annonce clairement : « Un nouvel aéroport plus "vert" ». Alors que le site du SMA titre avec moins d'emphase : « Une biodiversité préservée ». Le ton du site « Des ailes pour l'ouest » se veut donc direct et familier, à la limite parfois du slogan : « Sauver Saint-Aignan de Grand-Lieu ». La dramatisation n'est pas non plus absente : « Résister aux menaces et à la violence », « Une saturation alarmante ». Elle se retrouve aussi dans certaines illustrations visuelles qui accompagnent la présentation des rubriques en « patchwork de tuiles » (Lachaud, 2016) sur la page d'accueil (cf. figure 1). C'est ainsi que les internautes peuvent voir la rubrique « Moins de risques » agrémentée de l'image d'un avion en détresse au-dessus d'une voirie urbaine. Le site de l'association « Des ailes pour l'ouest » semble aussi s'inscrire dans une volonté de polémique argumentaire. Ainsi, dans la rubrique « Résister aux menaces et à la violence », les opposants à l'AGO, (occupants illégaux de la Zad, élus écologistes ou militants associatifs...) sont identifiés et désignés nommément, parfois photos à l'appui.



Figure 1 : présentation des rubriques de l'onglet « Les données pour comprendre », page d'accueil site Des ailes pour l'ouest

De même, certaines pages-écrans de plusieurs rubriques invitent les internautes à consulter des « fiches d'information ». Le lien hypertexte proposé est présenté sous la forme d'une courte affirmation, la plupart du temps empruntée aux opposants, réfutée et rejetée de manière cinglante, catégorique et définitive : « Le projet coûtera plusieurs milliards avec les infrastructures d'accès : FAUX », « Les élus écologistes et l'Acipa n'ont jamais soutenu la violence : FAUX » ... À l'inverse, quelques assertions, plus rares, affirment avec détermination les convictions et les thèses des partisans de l'aéroport de NDJ : « Ce projet a respecté les procédures démocratiques et réglementaires : VRAI ».

Le site du SMA, quant à lui, se caractérise par une absence de réfutation directe ou de désignation répétée des adversaires. Loin d'être mis au service d'une contestation rhétorique, le « discours expert » (Cusso, & Gobin, 2008) présenté dans l'ensemble des pages-écrans paraît plutôt s'inscrire dans un art de la gouvernance politique. Il permet ainsi de repousser toutes les éventualités d'une alternative construite et élaborée. De même, il sert aussi à démontrer que les objections les plus légitimées ou les plus fondées ont été entendues et même prises en compte tout au long de

l'élaboration du projet de construction de l'AGO. Dans cette optique, le SMA reste lui-même un énonciateur discret, pour ne pas dire absent. Il n'apparaît en effet que dans une seule rubrique, celle consacrée à la création d'emplois, pour mettre en avant son expertise en prospective économique : « les dernières évaluations du Syndicat Mixte Aéroportuaire confirment que plus de 10 000 emplois seront générés. ». Soulignons, enfin, que les sites du SMA et des « Des ailes pour l'ouest » ne nomment pas le nom du groupe Vinci, mais utilisent le terme de « concessionnaire » ou l'expression « concessionnaire privé ».

Cet « effacement énonciatif » (Rabatel, 2004) du SMA contraste avec les citations ou les références empruntées aux différentes instances qui ont participé à l'élaboration du projet, à la phase de consultation obligatoire menée de 2002 à 2008, puis à la procédure de conciliation instaurée par le Premier ministre en 2012 et au processus de validation juridique : Direction Générale de l'Aviation Civile, Bureau Enquête Analyse, Commission Européenne, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Commission du dialogue... Le procédé discursif est particulièrement prégnant pour trois rubriques dont les pages-écrans sont parmi les plus longues du site : « Un réaménagement irréaliste », « Un processus démocratique exemplaire » et « Une biodiversité préservée ». L'intentionnalité communicationnelle déployée, ici, se veut sans doute autant explicative qu'argumentative (Bronckart, 1996). Certes, quelques intertitres ont pour objectif de répondre de manière directe à un énoncé argumentaire des adversaires de l'AGO : « Une répartition du trafic sur les autres aéroports régionaux est illusoire », « Notre Dame des Landes est un site de qualité mais pas exceptionnel ». Cependant, la volonté d'infirmer ou de confirmer l'opinion des internautes passe, aussi, par de longues explications didactiques. La description et le résumé des démarches et des méthodes suivies tendent ainsi à démontrer que le projet de construction du nouvel aéroport résout la problématique de départ, avec la plus grande pertinence au regard des objectifs visés, des contraintes imposées par la loi et des possibilités d'aménagement.

La sous-énonciation, l'évitement de l'affrontement argumentatif, l'adoption d'une posture pédagogique plutôt que polémique, le souci de montrer que les alternatives ont été étudiées, la volonté d'apporter des réponses et des solutions concrètes aux difficultés soulevées par les différentes parties prenantes sont autant de procédés, constatés dans d'autres situations discursives, qui participent d'un « effacement du dissensus » (Monte & Oger, 2015). Mais il convient, aussi, de s'interroger sur le rôle de ces procédés dans le déploiement d'un « impératif pragmatique gestionnaire », reliant l'univers épistémique de la production de connaissances, l'univers technique de l'efficacité et l'univers pratique de la prise de décision (Jeanneret, 2010).

Une affirmation du dissensus fondée sur une lecture négociée du discours d'intérêt général ?

Comment affirmer un dissensus face à un discours qui place le projet de construction de l'AGO sous les auspices de l'intérêt général, de la volonté commune et de la nécessité technique et économique ?

Une des réponses apportées par les opposants consiste à démontrer, point par point, l'inexactitude et la partialité des études menées en amont du projet. Tel est, entre autres, l'objectif de l'atelier citoyen créé en 2014 « pour travailler sur les alternatives au projet de Notre-Dame-des-Landes ».

Une autre forme de réponse repose, en partie, sur les ressources de l'énonciation. Cette option est explorée lors de la consultation locale non contraignante organisée le 26 juin 2016 sur cinq communes du département de Loire-Atlantique. Le site web de France Nature Environnement (FNE) propose alors aux internautes de télécharger dix-sept éléments visuels à diffuser sur les réseaux sociaux pour mobiliser l'opinion publique.

Sur ces dix-sept éléments visuels, onze sont placés sous l'égide d'une accroche : « Le saviez-vous ? » (cf. figure 2). Les destinataires et destinatrices se voient ainsi présenter un argument chiffré contre les

conséquences du projet de NDL (« Un aéroport à NDDL détruirait + de 700 ha de zones humides qui atténuent les effets des sécheresses ou des inondations ») ou à une assertion contre les errements de la procédure (« L'inventaire des espèces présentes à Notre-Dame-des-Landes a été rédigé un mois avant d'être réalisé sur le terrain »).



Figure 2 : visuel « Le saviez-vous ? » conçu pour la consultation locale, site France Nature Environnement

Trois autres éléments visuels se donnent à voir comme l'affiche d'une campagne de communication uchronique d'un énonciateur fictif, « Notre Dame of the Landes Airport », allusion plus ou moins voilée au concessionnaire du futur AGO : Vinci Airport. L'image se veut séduisante et attirante (cf. figure 3). Elle n'hésite pas à recourir aux codes esthétiques publicitaires : arrière-plan sur fond de coucher de soleil, modèles féminins et masculins au sourire photogénique... Mais l'argumentaire se fait ironique, grinçant ou confine à l'absurde. Il vise à culpabiliser les probables clientes et clients : « La construction de l'aéroport de Notre Dame de Landes a permis la destruction complète de plus de 700 hectares de bocage et de zones humides. *Grâce à vous.* [souligné par nos soins] ». Il vise aussi à discréditer cet énonciateur fictif concessionnaire du projet d'aéroport : « *Grâce à nous* [souligné par nos soins], plusieurs zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique sont désormais coulées sous une charmante et robuste dalle de béton armé ». Enfin, un bandeau sur-apposé et signé France Nature Environnement invite l'opinion publique à s'opposer au scénario catastrophe décrit par les mots et illustré par l'image : « Il est encore temps de dire NON à un projet aberrant. Agissez avec nous ».



Figure 3 : visuel « campagne publicitaire » conçu pour la consultation locale, site France Nature Environnement

Dans une autre page-écran, intitulée « Notre-Dame-des-Landes : 12 raisons de dire "non" », la désignation du groupe Vinci se veut plus directe et nominative. L'entreprise se voit ainsi imputer plusieurs griefs : des « pressions » sur les exploitants agricoles qui refusent de partir, une précarisation des ouvriers par la pratique systématique de la sous-traitance sur les chantiers et une sous-estimation du coût global de la construction de l'aéroport.

Cette mise en exergue visuelle et sémantique d'une énonciation clivante peut être pensée comme le résultat d'une indispensable activité de cadrage réalisé par les porteurs d'un problème public pour publiciser leur cause (Benford, Snow, 2012). Le clivage « eux contre nous » se révèle en effet propice à la sensibilisation et à la mobilisation de l'opinion. Elle peut aussi s'expliquer par l'intentionnalité communicationnelle d'une campagne référendaire qui, par définition et par principe, dichotomise les points de vue. Mais alors, il convient de s'interroger sur l'éventualité d'une porosité de la critique environnementaliste à l'esthétisation du monde et de la vie quotidienne par le capitalisme (Lipovetsky, Serroy, 2013). Face à l'intégration globale des phénomènes esthétiques dans les univers marchands de la production et de la consommation, cette critique n'aurait d'autre recours que de mobiliser les codes publicitaires pour convaincre, séduire et amener à ses arguments un *homo aestheticus* adeptes des valeurs artistiques que sont le souci de l'authenticité de soi, le désir d'expressivité et la recherche d'expériences.

Cette désignation esthétique de l'adversaire fait congruence avec la médiatisation, voire la spectacularisation, des reproches adressés aux entreprises dans l'espace public médiatique. L'un des emblèmes de cette spectacularisation est le « Prix Pinocchio », décerné aux firmes coupables de « greenwashing » par l'association les Amis de la Terre. Vinci en fut le lauréat en 2011. Le principe de ce prix s'appuie, d'abord et avant tout, sur des considérations sémantiques et rhétoriques (Cattelani, 2010) qui actualisent le constat, récurrent, du décalage entre le dire publicitaire et communicationnel et le faire financier, organisationnel et industriel des entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale (Martin-Juchat, 2007). Une page-écran du site de FNE, consacrée aux actions en justice menées contre Vinci et Bouygues, dans le cadre d'autres travaux d'infrastructures que ceux de NDL, dénonce, elle aussi, l'inadéquation entre le discours et les pratiques. La conclusion de cette page est sans appel : « Avec de belles campagnes, ces groupes tentent de verdir leur image. Mais pour qu'ils passent des paroles aux actes, faisons connaître leurs infractions. ».

Cependant, rendre public un tel décalage ne signifie pas, pour autant, nier ou rejeter le principe de la responsabilité des firmes comme catégorie morale. La légitimité juridique de ce concept est donc

maintenue. De même, la légitimité sociale de l'entreprise qui s'en revendique pour agir dans le monde vécu n'est pas contestée dans ses fondements. À cet égard, il faut noter que le site web de FNE possède aussi une rubrique « Entreprise » où figurent, entre autres, les logos de Engie, ERDF, Véolia ou encore de la Fondation PSA Peugeot Citroën. Cette rubrique a pour but de présenter les possibilités d'un partenariat respectueux de la charte édictée par FNE permettant pour un acteur socio-économique « d'inscrire le développement durable dans une démarche stratégique et/ou de responsabilité sociétale ».

Ainsi, la critique adressée à la firme Vinci par FNE reste une critique immanente. Elle reconnaît et admet les valeurs dominantes d'une société pour mieux en questionner l'effectivité et la réalité dans les situations concrètes du monde vécu (Honneth, 2003). Le discours entrepreneurial porté par la multinationale du BTP ne sera donc pas rejeté, mais sans doute interprété et lu de manière négociée (Hall, 1997), afin d'en valider une application située et limitée, selon des règles circonstanciées.

La radicalité au risque de la stigmatisation des personnes ?

À l'inverse de la fédération France Nature Environnement, les opposants installés sur le site de NDL n'instruisent pas de procès en responsabilité contre les entreprises. Ce terme, entendu dans cette acception, est d'ailleurs absent de l'ensemble des pages-écrans du site web « zad.nadir » qui présente le point de vue et les actions des « zadistes ». Il est également absent du site web de l'Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport (Acipa). Il est probable que la revendication d'une stricte application du principe de responsabilité des entreprises impliquerait, aussi, la pleine acceptation et l'entière reconnaissance de leur légitimité sociétale. De manière plus générale, les objets de discours mobilisés par les promoteurs du projet d'AGO, tels que « environnement » ou « développement durable », n'ont guère leur place dans les contenus proposés aux internautes par le site de l'Acipa ou des « zadistes ».

En revanche, le nom de Vinci constitue un objet de discours à part entière. Il est proposé parmi les mots-clés en bas de la page d'accueil du site de l'Acipa. Le site des « zadistes » lui consacre même une rubrique entière, dénommée « Vinci et Cie », visible dans le bandeau de la page d'accueil. Il paraît logique de retrouver dans cette rubrique la plupart des pages-écrans consacrées à l'enquête menée par Nicolas de la Casinière sur la firme de BTP, sous-titrée « Les prédateurs du béton ». Un résumé, le sommaire, l'annonce de plusieurs soirées-débats sont ainsi proposés. Le site de l'Acipa fait écho à l'ouvrage de manière identique. Dans les deux cas, il est suggéré aux internautes de poursuivre leur propre investigation dans un souci d'autonomie critique. Le travail de curation opéré par les animateurs des deux sites permet ainsi d'afficher plusieurs liens hypertextes issus du web militant, comme aussi, parfois, des grands médias. De cette façon, chacune et chacun doit prendre conscience de l'emprise du groupe Vinci dans l'espace public, dans la sphère politique voire dans son quotidien. La dénonciation de Vinci comme « entreprise globale » s'accompagne d'un travail de démythification et de dévoilement. Le site des « zadistes » souligne que la multinationale n'est pas un géant inexpugnable, « un gros bloc unique, puissant et indéboulonnable » contre lequel tout combat serait vain, inutile ou perdu d'avance. Alors s'ouvre, dans la rubrique « Propositions et idées d'actions », un espace narratif où la fiction créatrice (Ricoeur, 1983) insère l'actant Vinci dans un récit qui invente, projette et configure des formes d'action à venir : détournement de la charte graphique, occupation de péages et de parkings, envoi de mails pour convaincre les salariés... Les différentes opérations ne sont pas seulement décrites dans leurs détails pratiques. Les effets attendus sur les militants, les sympathisants, voire les médias et l'opinion publique sont également évoqués. Car cette narration doit pouvoir être mise en application.

L'engagement des « zadistes » contre la firme ne se limite pas à la défense de la seule zone délimitée par le projet de construction de l'AGO. Il doit s'étendre à l'ensemble des lieux où se manifeste et où se concrétise la présence de la « multinationale polymorphe anthropophage ». Ainsi, en janvier 2013,

la rubrique « Agenda » du site web fait écho aux « journées nationales contre Vinci », organisées sur le principe de « la Zad est partout ». Cette extension du domaine de la lutte repose d'abord sur la mobilisation et les initiatives des comités et collectifs locaux de soutien, mieux à même de connaître l'implantation géographique de Vinci. Quelques mois plus tard, la rubrique « Évinçons Vinci » annonce ainsi la mise en place d'« un outil participatif permettant de cartographier, cibler et mettre à découvert l'ensemble des infrastructures et chantiers de Vinci (ainsi que ses filiales)... ».

Le mot « Vinci » n'est donc pas seulement le nom qui désigne un des protagonistes des « luttes pour la signification » (Hall, 2007) menées par les « zadistes ». Il est aussi un topos langagier qui donne accès à autant de topoï géographiques qu'il convient de transformer en foyers d'affrontement, physique et symbolique. Au point de faire surgir dans la « blogosphère », sur le site « Mouvements, des idées et des luttes », le slogan en forme de mot d'ordre : « Occupy Vinci ».

Dans ce combat tous azimuts, l'argumentation *ad hominem* contre l'entité Vinci se double d'une intervention *ad personam* contre les individus qui l'animent ou qui lui prêtent concours : dirigeants, cadres, prestataires et sous-traitants du projet d'AGO. Les escarmouches électroniques sont alors aussi utiles et importantes que les accrochages sur le terrain. Plusieurs dizaines de noms, avec leurs coordonnées professionnelles, parfois personnelles, sont donc mis en ligne. En 2016, la page-écran « Liste de mails et contacts "collabos" » vise plus particulièrement l'agence d'architecture, l'agence de communication et le paysagiste qui ont élaboré le projet d'aéroport. En 2013, la page-écran « Les bases de ce qu'il faut savoir sur Vinci... » cible autant le personnel de Vinci que celui de l'aéroport de Nantes. En 2014, le site relaie la campagne « Adopte un sous-traitant », lancée sur un blog militant éponyme, afin de « pousser les entreprises citées à abandonner toute implication dans le projet d'aéroport... ». Les actions contre les personnes peuvent se dérouler sur les lieux de travail (accompagnement musical, décoration des façades des locaux professionnels ou des abords des chantiers...). Elles peuvent aussi s'appuyer sur les ressources d'une « mobilisation de clavier » (Badouard, 2013). Il est ainsi suggéré aux internautes de se montrer pédagogues et charitables, en quelques clics seulement, à l'égard des dirigeants de Vinci. Mais l'invitation militante ne se saurait se départir d'un art consommé de l'énonciation. La fausse ironie peut ainsi le disputer à l'habileté rhétorique contre un éventuel procès en responsabilité d'incitation à la cybercriminalité : « *N'en profitez surtout pas pour harceler les décideurs et décideuses de Vinci Airport. Illes [sic] ont déjà une vie pas facile les pauvres. Et encore moins de les inscrire sur un maximum de site commerciaux à travers le monde, ils pourraient comprendre à quel point les intérêts privés peuvent être envahissant.* ».

Conclusion

La lecture des pages-écrans étudiées et l'analyse des discours tenus par les différents protagonistes de la controverse de Notre-Dame des Landes entérinent l'irréductibilité des points de vue, la divergence absolue des arguments et la différence radicale des visions du monde. À la promesse d'un développement et d'une intégration économiques des territoires, compatibles avec une maîtrise des contraintes environnementales, répond la dénonciation d'un dévoiement et de l'accaparement de l'intérêt commun. Dans cet affrontement, l'identification des adversaires et leur désignation, directe ou voilée, tacite ou explicite, prend toute son importance.

Cependant, sous un antagonisme monolithique apparent, qui s'est traduit par un blocage de la situation et parfois un affrontement physique, se dissimulent, sans doute, des mouvements et des circulations dont l'origine reste en partie indécelable. Ainsi, une association environnementaliste reconnue par les pouvoirs publics, consultée parfois pour son expertise, entendue à l'occasion comme force de proposition, et par ailleurs engagée dans des procédures juridiques, peut-elle interpellier et mettre en cause, dans son discours institutionnel, une multinationale en usant du qualificatif de « prédateurs » que des mouvements plus radicaux reprennent et publicisent ?

L'examen de notre corpus montre que le site web de France Nature Environnement ne se rallie pas à cette éventualité. L'accès aux ressources symboliques et matérielles de l'espace public politique (subventions, participations aux arènes de discussion...) pourrait expliquer le choix apparent d'une euphémisation. Ce serait oublier que la lutte pour la protection des espèces sauvages en voie de disparition (loups, ours, lynx...) se fait, aussi, en brandissant dans le champ médiatique la cause des « prédateurs ».

Par ailleurs, l'abandon du projet de transfert à Notre-Dame des Landes et l'annonce de l'agrandissement de Nantes-Atlantique ne signifient sans doute pas l'achèvement définitif de la controverse. Plusieurs événements laissent penser, au contraire, à sa poursuite : mobilisation de collectifs autour du lac de Grand-Lieu et de l'agglomération nantaise, prises de position médiatiques d'élu.e.s, destruction par le feu de cartes électorales... Face à une situation qui se caractérise, désormais, par un renversement des rôles et des positions, les identités revendiquées et endossées par les protagonistes, les paroles et les interactions produites dans l'espace public seront certainement appelées à évoluer. Ce qui ne manquera pas de provoquer chez les observateurs de nouveaux questionnements info-communicationnels : comment sera dénommé le mouvement des populations riveraines de l'aéroport de Nantes-Atlantique, quel sens prendra l'avenir réel et effectif de la Zad, les arguments de l'ancien discours dominant institutionnel seront-ils réaffirmés par des interventions radicales, la défense de l'environnement sera-t-elle à nouveau invoquée et par qui... ?

Le travail d'élucidation de notre corpus et l'évolution récente de la situation appellent donc une investigation additionnelle, à la fois intensive, dans les différentes strates des sites web étudiés, et extensive, auprès d'autres sites web (médias, partis politiques...) ainsi qu'auprès des acteurs qui animent ces sites. Toutefois, la seule vertu maïeutique d'un entretien avec les responsables qui statuent sur le sort des pages-écrans ne saurait suffire à approfondir et à valider ce que l'étude de notre corpus a permis de souligner. Une approche monographique fondée sur un croisement méthodologique (observation participante, étude des documents prescripteurs, analyse de la décision...) apporterait ainsi une vision complémentaire.

Références bibliographiques

- Badouard, Romain (2013), « Les mobilisations de clavier. Le lien hypertexte comme ressource des actions collectives en ligne », *Réseaux*, vol. 5, n°181, p. 87-117.
- Barbot, Janine (2002), *Les malades en mouvement. Les médecins et la science à l'épreuve du Sida*, Paris : Balland.
- Benford, Robert A. ; Snow David A. (2012), « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix*, vol. 3, n°99, p. 217-255.
- Blondiaux, Loïc ; Yves, Sintomer (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, vol.15, n°57, p. 17-35.
- Bouvier, Alban (2007), « Crises politiques, crises et anti-crisis rhétoriques », *Questions de communication*, n°12, p. 89-102.
- Bronckart, Jean-Paul (1996), *Activité langagière, textes et discours. Pour un interactionnisme socio-discursif*, Lausanne : Delachaux et Niestlé.
- Casinière (de la), Nicolas (2013), *Les prédateurs du béton. Enquête sur la multinationale Vinci*, Paris : Libertalia.
- Cattalani, Andrea (2010), « *Les aventures de Pinocchio au pays du greenwashing* » in Cattalani Andrea ; Libaert, Thierry ; Pierlot, Jean-Marie (dir), *Contredire l'entreprise*, Louvain, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, octobre 2009, p. 59-68.
- Charaudeau, Patrick (1983), *Langage et discours : éléments de sémiolinguistique. Théorie et pratique*, Paris : Hachette.

- Cordelier Benoît ; Breduilleard, Pauline (2013), « Publicité verte et greenwashing », *Gestion 2000*, vol. 30, n°6, p. 115-131.
- Cussó, Roser ; Gobin, Corinne (2008), « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? », *Mots*, n°88, p. 5-11.
- De Oliveira, Jean-Philippe (2014), « Quand les associations coproduisent l'action publique : enjeux et tensions autour des campagnes grand public de prévention du sida » in Aldrin, Philippe ; Hubé, Nicolas ; Ollivier-Yaniv, Caroline ; Utard, Jean-Michel (dir), *Les mondes de la communication publique. Légitimation et fabrique symbolique du politique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 129-146.
- Dobry, Michel (2009), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Fracchiolla, Béatrice ; Moïse, Claudine ; Romain, Christina ; Auger, Nathalie (2013), *Violences verbales, analyses, enjeux et perspectives*, Paris : Presses Universitaires de Rennes.
- François, Bastien ; Neveu, Érik (1999), « Introduction. Pour une sociologie politique des espaces publics contemporains » in François, Bastien ; Neveu, Érik (dir), *Espaces publics : acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 13-58.
- Fraser, Nancy (2001), « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », *Hermès*, n°31, p. 125-156.
- Habermas, Jürgen (1997), *L'espace public*, Paris : Payot Rivages
- Hall, Stuart (1997), « Codage/Décodage », *Sociologie de la communication*, vol. 1, n°1, p. 59-71.
- Hayes, Graeme ; Ollitrault, Sylvie (2012), *La désobéissance civile*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Honneth, Axel (2003), « La critique comme mise à jour. La dialectique de la raison et les controverses actuelles sur la critique sociale » in Renault, Emmanuel ; Sintomer Yves (dir), *Où en est la théorie critique ?*, Paris : La Découverte, p. 59-73.
- Jeanneret, Yves (2010), « L'optique du sustainable : territoires médiatisés et savoirs visibles », *Question de communication*, n°17, p. 59-80.
- Jobert, Yves (1995), « Rhétorique politique, controverses scientifiques et construction des normes institutionnelles : esquisse d'un parcours de recherche » in Faure, Alain ; Pollet, Gilles ; Warin Philippe (dir), *La construction du sens dans les politiques publiques. Débat autour de la notion de référentiel*, Paris : L'Harmattan, p. 13-24.
- Krieg-Planque, Alice (2010), « La formule "développement durable". Un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage et société*, vol.4, n°134, p. 5-29.
- Lachaud, Géraud (2016), « La pérennité des identités sociales des internautes à l'heure des évolutions de la communication numérique. L'exemple des pages d'accueil des sites institutionnels des entreprises du CAC40 », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n°17/3A, p. 144-155.
- Lamizet, Bernard (1989), « Une nouvelle communication : l'écran entre le texte et l'image », *Quaderni*, vol. 8, n°1, p. 67-75.
- Lascoumes, Pierre ; Le Galès Patrick (2005), *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Libaert, Thierry (2010), *Communication et environnement, le pacte impossible*, Paris : PUF.
- Lipovestky, Gilles ; Serroy, Jean, (2013), *L'esthétisation du Monde. Vivre à l'âge du capitalisme artiste*, Paris : Gallimard.
- Lits, Marc (2008), *Du récit au récit médiatique*, Bruxelles : De Boeck.

- Leroy, Pieter ; Surraud, Marie-Gabrielle (2014), « Avant-propos. Environnement et communication - une thématique en transformations », *ESSACHESS*, vol.7, n°1(13), p. 11-15.
- Martin-Juchat, Fabienne (2007), « Communication des entreprises sur la responsabilité sociale : constat du décalage français », *Les enjeux de l'information et de la communication*, n°1, p. 35-49.
- Miège, Bernard (2010), *L'espace public contemporain*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Monte, Michèle ; Oger, Claire (2015), « La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels », *Mots*, n°107, p. 5-17.
- Negt, Oskar (2007), *L'espace public oppositionnel*, Paris : Payot.
- Neveu, Catherine (2011), « *Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ?* », *Participations*, vol.1, n°1, p.186-209.
- Oger, Claire ; Ollivier-Yaniv, Caroline (2006), « Conjuger le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots*, n°81, p. 63-77.
- Ollitrault, Sylvie (2008), *Militer pour la planète : sociologie des écologistes*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Rabatel, Alain (2004), « Effacement énonciatif et discours rapporté », *Langages*, n°156, p. 3-17.
- Ricoeur, Paul (1984), *La configuration dans le récit de fiction*, Paris : Le Seuil.
- Rouquette, Sébastien (2016), « Aux marges de l'espace public médiatique. L'espace des commentaires des articles de presse en ligne », *Politiques de communication*, n°6, p. 81-111.
- Souchier, Emmanuel (1996), « L'écrit d'écran : pratiques d'écriture et informatique », *Communication & Langages*, n°107, p. 105-119.
- Vrignon, Alexis (2017), *La naissance de l'écologie politique en France. Une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.